



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et  
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

## 25 : Révision des tarifs du crématorium pour l'année 2024

Le contrat de délégation de service public du crématorium de Cré signé par la Ville avec la société OGF prévoit la révision annuelle des tarifs au premier janvier, selon la formule suivante indexée sur trois séries statistiques de l'INSEE :

$$\begin{array}{cccc}
 T & S & E & ICC \\
 \text{----} = & 0.24 & + & 0.37 & \text{----} & + & 0.18 & \text{----} & + & 0.21 & \text{----} \\
 To & So & Eo & ICCo
 \end{array}$$

T/To étant le coefficient de variation des tarifs.

S étant la dernière valeur connue de la série statistique « salaires mensuels de base » de l'INSEE et So la valeur de cette série au quatrième trimestre 2016.

E étant la dernière valeur connue de la série statistique « énergie » de l'INSEE et Eo la valeur de cette série au premier avril 2017.

ICC étant la dernière valeur connue de la série statistique « indice du coût de la construction » et ICCo la valeur de cette série au quatrième trimestre 2016.

En application de cette formule, la société délégataire OGF propose une augmentation des tarifs de 0,79 % par rapport aux tarifs 2023, selon la grille tarifaire ci-dessous.

## TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

En euros	Tarifs au 1er janvier 2024		
	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
<b>I - CREMATION</b>			
1 - Crémation adulte	565.01 €	113.00 €	678.01 €
2 - Crémation enfant (1 à 13 ans)	282.5	56.5	339.00
3 - Crémation enfant (moins d'un an)	141.26 €	28.25 €	169.51 €
4 - Crémation personne démunie de ressources	0	0	0.00
5 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	565.01 €	113.00 €	678.01 €
6 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	282.5	56.5	339.00
<b>II - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
1 - Utilisation de la salle de cérémonie > 30 minutes	92.12 €	18.42 €	110.54 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisé	122.82	24.56	147.38
3 - Location salle pour obsèques sans crémation	92.12 €	18.42 €	110.54 €
4 - Crémation de pièces anatomiques			
- Container <60kg et 200L	565.01 €	113.00 €	678.01 €
- Container <30kg et 100L	282.5	56.5	339.00
5 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les deux premiers mois)	24.57 €	4.91 €	29.48 €
6 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire	122.82	24.56 €	147.38 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire du crématorium de Cré au titre de l'année 2024 et d'autoriser OGF à la mettre en application.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,  
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance  
M. Jean-Yves-HUGON